Image not found or type unknown

Dégradation découvert après la remise des clefs

Par **Julie24**, le **18/04/2021** à **21:46**

Bonjour,

Cela fait un mois que je loue un appartement non meublé. Et en marchant en chaussettes dans mon appartement je me suis rendu compte que Certains joints de carrelages été détériorée et avait été réparé avec du silicone. Ses carreaux bouge un petit peu et on sent comme des craquement lorsque l'on marche en chaussettes dessus.

Je pense que t'es l'eau a dû passer sous ses carreaux.

Je pense que de l'eau a dû passer sous ses carreaux.

je n'aimerais pas être tenu pour responsable, lors ce que je rendrai l'appartement, des dégradations de ce carrelage. Étant donné que la remise des clefs a eu lieu il y a un mois. Quelles démarches dois-je entreprendre pour me couvrir?

merci

cordialement,

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés